

Le Régulateur de l'énergie

N°002 - Juillet - Août - Septembre 2018



Trimestriel d'information de l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie du Burkina Faso



EDITORIAL

**La digitalisation dans
le secteur de l'énergie :
Une évolution en faveur
des consommateurs
et des opérateurs**

DOSSIER

**L'Electrification Rurale
Décentralisée (ERD)
au Burkina Faso**



**ACTUALITÉS : Interconnexion électrique Burkina-Ghana :
La ligne 225 KV reliant Bolgatanga
à Ouagadougou inaugurée**



ENTRETIEN

**Siengui Apollinaire KI,
Secrétaire exécutif du WAPP**

Le **Régulateur** *de l'énergie*

10 BP. : 13153 Ouagadougou 10 - Burkina Faso
Tél. : (+226) 25 33 20 18 / Site web : www.arse.bf

Directrice de publication

Mariam Gui NIKIEMA

Directeur de la rédaction

Yaya SOURA

Rédaction

Lydia A BABA MOUSSA/GUEBRE

Ahmed Yachine OUEDRAOGO

Alassane TIEMTORE

Patrice OUEDRAOGO

Léonard SANON

Yaya SOURA

Collaborateurs

Alban KINI

Fulbert PARE

Maquette et Impression

La Chaîne Graphic du Faso (CGF)

Tél. : (+226) 74 37 10 47

Email : graphiraso@yahoo.fr

SOMMAIRE

Editorial	4
Actualités	6
Dossier	20
Entretien	22

*Le **Régulateur de l'énergie**,
le journal au coeur
de vos centres d'intérêts*



Mesdames, messieurs,

Nous avons le plaisir de mettre à votre disposition le troisième numéro du journal le Régulateur de l'énergie, le trimestriel d'information de l'Autorité de régulation du secteur de l'énergie (ARSE) du Burkina Faso. Dans cette troisième édition, vous trouverez vos principales rubriques à savoir : l'éditorial, l'actualité, le dossier, l'entretien du numéro.

La digitalisation consiste à transformer un objet, une fonction ou un métier en un code informatique afin de le remplacer et le rendre plus performant. Parce qu'elle accompagne le quotidien des populations dans leurs activités et dans la satisfaction de leurs besoins courants, la digitalisation a de nos jours pénétré le secteur de l'énergie et s'impose désormais comme une des clés de bonne gouvernance et de gestion du secteur. « La digitalisation dans le secteur de l'énergie : Une évolution en faveur des consommateurs et des opérateurs », tel est le sujet qu'aborde pour vous la Présidente de l'ARSE dans la rubrique Editorial.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Régional de Développement de l'Energie (PRDE) dont l'objectif général est de « contribuer à établir l'adéquation entre l'offre d'énergie moderne et les besoins des ménages et des entreprises dans l'espace communautaire », la Commission de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) a organisé une réunion de concertation des Organes de régulation de l'électricité de ses Etats membres.

Cette rencontre au sommet des organes de régulation de l'énergie de l'espace Uemoa tenue à Ouagadougou, du 17 au 19 septembre 2018 a permis aux participants de faire l'état des lieux du fonctionnement des organes de régulation de l'électricité, d'examiner les problématiques

de la régulation de l'énergie et identifier des approches de solutions, de convenir des actions spécifiques à mettre en œuvre au niveau régional pour améliorer les performances des régulateurs en vue d'un meilleur fonctionnement des marchés de l'électricité des Etats membres. Cette rencontre et tant d'autres activités font l'objet de comptes rendus dans la rubrique Actualités.

L'énergie électrique fait partie de ces services publics modernes (énergie, télécommunications, transport, eau et assainissement) dont l'importance pour le développement d'un pays n'est plus à démontrer. Au Burkina Faso, les structures d'électrification rurale sont, aux termes des textes qui régissent le secteur de l'énergie, des acteurs à côté des acteurs institutionnels chargés de l'électrification du pays. « L'électrification rurale décentralisée (Erd) au Burkina Faso », tel est le sujet que vous propose dans la rubrique Dossier M. Patrice Ouédraogo, Administrateurs des services financiers et cadre auprès de la Présidente de l'ARSE.

En juin 2018, la Cedeao a procédé, à Cotonou au Bénin, au lancement du marché régional de l'électricité. Dans son allocution d'ouverture, le Ministre d'Etat chargé du Plan et du Développement, M. Abdoulaye Bio Tchané représentant son Excellence Monsieur le Président de la République du Bénin a souligné que « par la mise en œuvre des projets prioritaires de l'Eeeoa, nous sommes parvenus aujourd'hui à l'interconnexion électrique de neuf (09) pays continentaux membres de la Cedeao et celle des quatre autres Etats membres sera d'ici 2019 une réalité ».

Au regard des enjeux liés à cette cérémonie, votre journal a reçu pour vous dans sa rubrique Entretien le Secrétaire Général du Wapp, M. Siengui Apollinaire Ki. Avec l'ancien Directeur général de la Société nationale d'électricité du Burkina, l'entretien a porté sur les missions du Wapp, les structures organisationnelles de cette institution spécialisée de la Cedeao, la collaboration avec l'Arrec et les autres structures communautaires dans le même secteur de l'électricité.

En vous souhaitant une bonne lecture, nous vous donnons rendez-vous au prochain trimestre, en espérant vous compter parmi nos lecteurs. A bientôt !

Yaya SOURA

Directeur de la Communication
et de la Documentation/ARSE
yayasoura@yahoo.fr

La digitalisation dans le secteur de l'énergie

Une évolution en faveur des consommateurs et des opérateurs



La digitalisation est un concept qui renvoie à celui de la numérisation (source internet) et consiste à transformer un objet, un outil, une fonction ou un métier en un code informatique afin de le remplacer et le rendre plus performant. Entrent dans le cadre de la digitalisation les emails, les guichets automatiques, les répondeurs automatisés, les réseaux sociaux, etc. La digitalisation est devenue un phénomène naturel qui combine l'apparition d'internet et les avancées quotidiennes dans le domaine de l'informatique.

En Europe ou encore en Amérique, la digitalisation accompagne le quotidien des populations dans leurs activités et dans la satisfaction de leurs besoins courants. Si loin, si près, dit-on. Car si cela est vrai pour les continents européens et américains, en Afrique et dans la sous-région en particulier, l'on assiste également à des expérimentations, quoique sélectives, au gré des opportunités ou des

contraintes de qualité de services qu'exigent les clients.

C'est ainsi qu'au Burkina, hormis les banques et assurances, l'énergie et bien d'autres secteurs connaissent de plus en plus l'émergence de la digitalisation au bonheur des populations. En effet, pour aplanir les nombreuses difficultés liées à la gestion clientèle, les opérateurs de ce secteur et ceux des téléphonies mobiles se mobilisent pour la modernisation de leurs services. Ainsi, Orange Burkina et ONATEL SA, à travers respectivement Orange Money et Mobicash, ont scellé des partenariats avec la SONABEL en vue de permettre le paiement des factures et des unités prépayées d'électricité.

Par ailleurs, et en vue d'assurer le relevé des compteurs via un système intelligent appelé télé-relève, la Société d'infrastructures collectives (SINCO), opérant en tant que coopérative d'électricité en milieu rural, a convenu d'un partenariat avec Orange Burkina qui a mis au point des compteurs dotés de système intelligent destinés à prendre en charge toutes les fonctionnalités liées au suivi de la consommation, notamment les fonctions crédit et débit, à l'émission des factures par l'opérateur et à son paiement par le client.

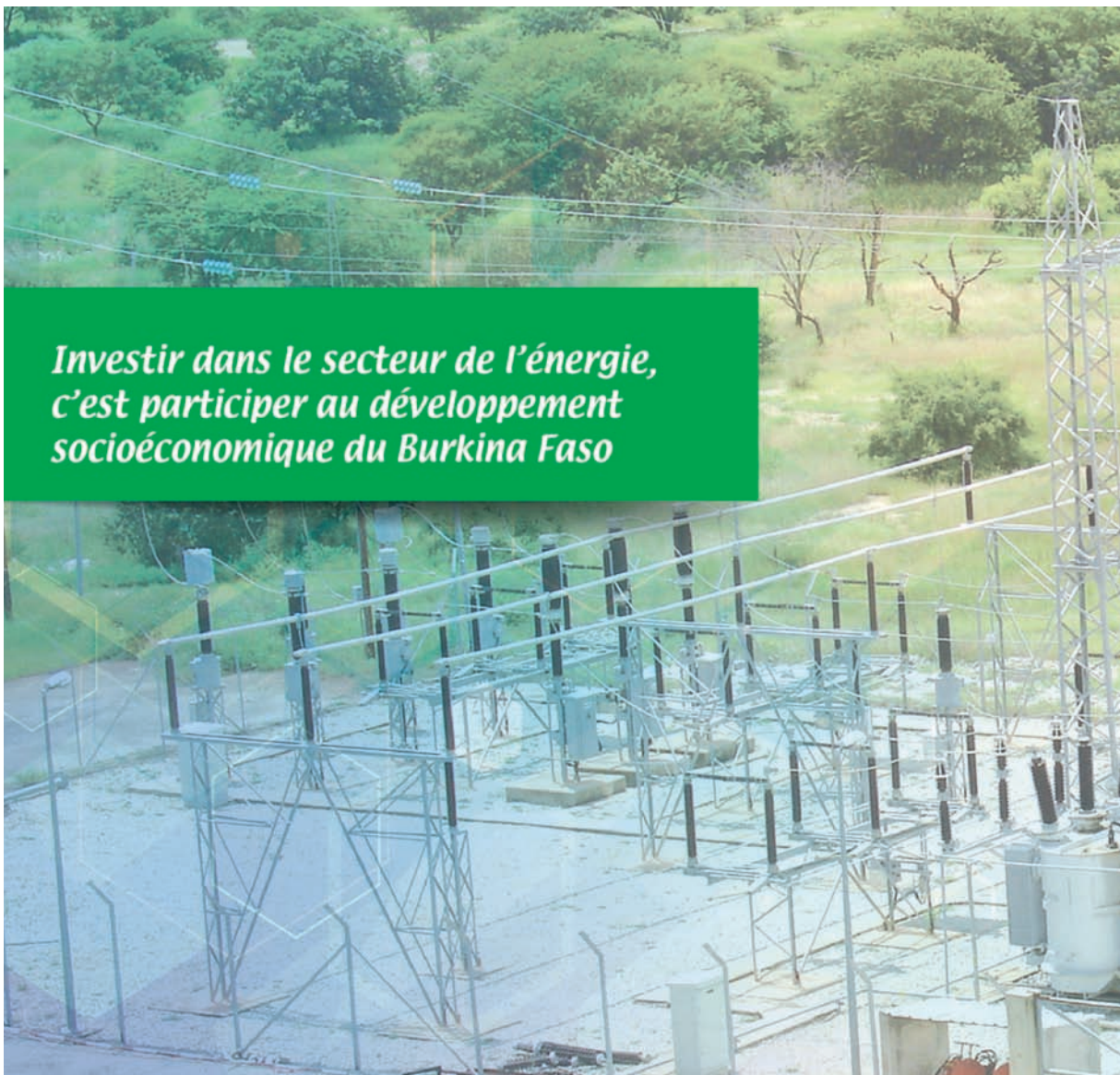
Tels sont des exemples qui démontrent que la digitalisation dans le secteur de l'énergie est une réalité au Burkina Faso et constitue une évolution en faveur des consommateurs et des opérateurs. Pour le consommateur d'électricité en l'occurrence, il ne sera plus soumis au calvaire des longues files d'attente. Il lui est par ailleurs possible de consulter ses factures et d'avoir le point de ses impayés. Pour l'opérateur, les avantages tiennent, entre autres, à la décongestion des agences, au suivi en temps réel des paiements et à une amélioration des recouvrements. Nul n'est donc besoin de faire des développements à l'infini sur l'impact de la digitalisation, tant elle permet

d'apporter des solutions pratiques à certaines difficultés, contribuant ainsi à accélérer le développement dans de nombreux secteurs de l'économie tout en améliorant la qualité de vie des populations.

Toutefois, appelée à se développer davantage au regard des besoins et des exigences de qualité des consommateurs vis-à-vis des fournisseurs de services, la digitalisation fait naître de nouvelles problématiques à la fois réglementaires et régulateurs qui interpelle les acteurs concernés, du public et du privé. C'est à cet égard que pour sa 3^e rencontre de travail qui a eu lieu du 11 au 12 juillet 2018 à Montréal, au Canada, le RegulaE.Fr,

le Réseau francophone des régulateurs de l'énergie, a placé au centre de ses réflexions le thème de la digitalisation du secteur de l'énergie, cas des compteurs intelligents en relation avec la transition énergétique. A travers ce thème, le Réseau a offert l'opportunité à ses membres de partager et de s'enrichir mutuellement des expériences et pratiques liées à la compréhension et à la gestion des défis de la transition énergétique et ses facteurs de succès.

Mariam Gui NIKIEMA
Officier de l'Ordre National
Présidente de l'ARSE



La Ligue des consommateurs du Burkina chez la présidente de l'ARSE

Les préoccupations des consommateurs d'électricité au cœur des échanges

La présidente de l'Autorité de régulation du secteur de l'énergie (ARSE) Mariam Gui Nikiéma a reçu en séance de travail une délégation de la Ligue des consommateurs du Burkina (LCB), vendredi 6 juillet 2018. Forte de six membres, la délégation a été conduite par le président de la LCB Pierre Nacoulma.



Le Président de la Ligue des Consommateurs du Burkina Pierre Nacoulma, avec à sa gauche la responsable chargée des litiges Mme Maimouna Ilboudo /Diallo

Une délégation de la Ligue des consommateurs du Burkina (LCB) a été, le vendredi 6 juillet 2018, dans les locaux de l'Autorité de régulation du secteur de l'énergie (ARSE). Conduite par le président de la LCB, Pierre Nacoulma, la délégation a échangé avec la présidente de l'ARSE. Les échanges ont porté sur des sujets liés aux droits des consommateurs d'électricité et des missions du régulateur de l'énergie. Ainsi, les deux parties ont abordé, entre autres, la gestion des litiges qui opposent les consommateurs à la Société nationale d'électricité du Burkina (SONABEL) dans leur relation contractuelle et la problématique des pénalités de retard.

«Quand les consommateurs ont des litiges dans le cadre de leur relation contractuelle avec la SONABEL, comment l'ARSE peut-elle aider à les résoudre» ? Telle a été l'une des questions posées par le président de la LCB à la première responsable de l'ARSE. «C'est une question légitime de la part de votre association dont le but est de rechercher les solutions aux préoccupations des consommateurs en général et celles liées au service public de l'électricité en particulier », a fait remarquer la présidente qui, à l'occasion, était entourée de ses proches collaborateurs. Mme Nikiéma a indiqué que hormis les missions relatives au respect des textes législatifs et réglementaires

régiissant le secteur de l'énergie, à l'équilibre financier du secteur et à la proposition à l'Etat des tarifs applicables dans le secteur de l'énergie, l'ARSE est chargée de préserver les intérêts des usagers du service public de l'énergie, de protéger les droits des opérateurs du secteur et de régler les litiges dans le secteur de l'énergie entre les différents acteurs.

A cet égard, l'ARSE est le recours des usagers et des consommateurs lorsqu'ils ont des litiges qui n'ont pas eu de solutions de la part de l'opérateur, en l'occurrence la SONABEL. «Tous ceux qui, à ce jour, nous ont saisis par rapport à leurs litiges ont été satisfaits», a-t-elle relevé.

En ce qui concerne la question des pénalités de retard, notamment leur mode opératoire dans le but d'insuffler plus d'équité et de justice dans ce domaine, «c'est l'un des objectifs du gouvernement à travers le Ministère de l'Energie dans le cadre de l'adoption des textes d'application de la nouvelle loi portant réglementation générale du secteur de l'énergie au Burkina Faso», a souligné la présidente de l'ARSE.

D'autres sujets liés aux capacités de la SONABEL, aux modalités de dédommagements des abonnés en cas de sinistres et au



Les collaborateurs de la Présidente de l'ARSE

respect des calendriers des délestages ont fait l'objet d'échanges entre la délégation de la LCB et l'ARSE. Au terme de cette rencontre qui intervenait pour la première fois entre la LCB et l'ARSE, c'est avec une réelle satisfaction que la Présidente et son hôte se sont quittés en prenant l'engagement de retenir à l'avenir cette forme de rencontres comme cadre d'échanges autour des préoccupations des consommateurs de l'électricité.

Synthèse de Alban KINI

Source : Direction de la Communication et de la Documentation de l'ARSE



La Présidente (en face) avec à sa droite (chemise verte) le Président de la LCB.

Produits et services en énergie renouvelable

L'ARSE participe à des échanges entre acteurs du secteur privé et OSC

Des Organisations de la société civile (OSC) et acteurs du secteur privé intervenant dans le domaine des énergies renouvelables ont pris part, les 3 et 4 juillet 2018 à Ouagadougou, à un «atelier national de plaidoyer sur la qualité des équipements auprès des acteurs du secteur privé intervenant dans le domaine des énergies renouvelables». L'Autorité de régulation du secteur de l'énergie (ARSE) a été représentée par la présidente Mariam Gui Nikiéma qui y a fait une communication.



La Présidente de l'ARSE lors de son exposé

«Place de l'ARSE dans la régulation du secteur des énergies renouvelables au Burkina Faso». Tel a été le thème développé par la présidente de l'Autorité de régulation du secteur de l'énergie (ARSE), Mariam Guy Nikiéma, le 4 juillet 2018. C'était lors d'un atelier national qui a regroupé, les 3 et 4 juillet 2018, à Ouagadougou, des OSC et acteurs du secteur privé intervenant dans le domaine des énergies renouvelables.

Dans sa communication, Mme Nikiéma qui était accompagnée par deux de ses collabora-

teurs, a d'abord présenté sa structure notamment son organisation et son fonctionnement. Elle a ensuite identifié les acteurs légaux du secteur de l'énergie et leurs principales missions. Aussi, Mariam Guy Nikiéma a précisé que la régulation assurée par l'ARSE s'applique à l'ensemble des sources d'énergie et que l'ARSE recommande la promotion des énergies renouvelables pour un impact positif sur le prix du kilowatt heure.

Elle a salué l'initiative des OSC à promouvoir la qualité des services en énergie et en particulier

les énergies renouvelables, avant d'aborder les difficultés auxquelles l'Institution est confrontée. Il s'agit essentiellement de la limite budgétaire et de l'insuffisance de son personnel, toute chose qui empêche la structure de jouer pleinement son rôle.

Une feuille de route élaborée

Intitulé : *«atelier national de plaidoyer sur la qualité des équipements auprès des acteurs du secteur privé intervenant dans le domaine des énergies renouvelables»*, la rencontre s'inscrit dans les activités de mise en œuvre du programme «Voix pour le Changement». Elle a réuni une trentaine de participants issus des Organisations de Société Civile et des acteurs du secteur privé intervenant dans le domaine des énergies renouvelables.

Durant deux jours, les participants se sont penchés sur la problématique liée à la qualité des produits et des services en énergie renouvelables fournie par les acteurs du secteur privé. L'atelier visait à *«présenter aux acteurs du secteur privé des objectifs et des preuves qui sous-tendent le plaidoyer pour l'amélioration de l'accès des ménages aux services d'énergies renouvelables de qualité»*. Entre autres ambitions, il voulait *«présenter la stratégie de régulation et du contrôle de l'importation des produits d'énergie renouvelable»*,

«mettre en place un comité de réflexion pour la création d'une organisation des acteurs du secteur privé intervenant dans le domaine des énergies renouvelables» et *«identifier des actions conjointes en vue de l'amélioration de la qualité des équipements et produits d'énergies renouvelables»*.

Les travaux de l'atelier national ont été articulés autour de plusieurs communications sur la qualité des produits et la responsabilité des structures habilitées au contrôle des produits solaires.

Les deux jours de rencontre entre le projet «Voix pour le Changement», les services techniques, les OSC et les acteurs privés du secteur des énergies renouvelables, ont été sanctionnés par une feuille de route. Celle-ci doit servir de boussole pour la mise en œuvre des actions qui seront conjointement réalisées par les deux acteurs dans la perspective du plaidoyer que mène déjà le projet «Voix pour le Changement» pour l'accès des populations aux produits et équipements d'énergétiques de qualité.

La SNV Burkina a été choisie comme leader de la mise en œuvre de cette feuille de route.

Synthèse de Alban KINI
Source : Rapport de l'atelier



Interconnexion électrique Burkina-Ghana

La ligne 225 KV reliant Bolgatanga à Ouagadougou inaugurée

L'interconnexion électrique de 225 kV reliant Bolgatanga (Ghana) et Ouagadougou (Burkina Faso) a été officiellement inaugurée, le vendredi 5 octobre 2018 par les présidents des deux pays.



Les deux présidents lors de la coupe du ruban inaugural

Désormais, l'interconnexion électrique entre Bolgatanga (Ghana) et Ouagadougou est officiellement opérationnelle. L'inauguration de l'infrastructure a eu lieu, dans l'après-midi du vendredi 5 octobre 2018 à Zagtoui, à quelques kilomètres à l'ouest de Ouagadougou. C'était en présence du président du Faso, Roch Marc Christian Kaboré et de son homologue ghanéen, Nana Akufo-Addo.

A l'occasion, le ministre en charge de l'énergie, Dr Bachir Ismaël Ouédraogo a déclaré qu'«aujourd'hui, l'énergie est au cœur du développement. Sans énergie, (...) l'économie prend un coup».

Fonctionnelle depuis juin 2018, l'interconnexion électrique de 225 kV Bolgatanga-Ouagadougou, a coûté globalement 55,6 milliards de

francs CFA, financés essentiellement par les partenaires techniques et financiers du Burkina. La Société nationale d'électricité du Burkina (SONABEL) a financé l'interconnexion à hauteur de 1,7 milliard de francs CFA et GRIDco (société publique de transport d'électricité du Ghana) a contribué avec un montant de 1,3 milliard de francs CFA.

Le projet a permis l'électrification de 25 villages le long de la tracée de l'interconnexion à travers deux sociétés burkinabè, fournissant ainsi de l'électricité à près de 3 500 nouveaux ménages, soit plus de 2 100 personnes, notamment en milieu rural.

De l'avis du Directeur général (DG) de la SONABEL, François de Salle Ouédraogo, cette ligne aura un impact majeur sur la qualité de ser-

vice de sa structure et devrait permettre de réduire les délestages causés par le déficit énergétique.

De son côté, le ministre en charge de l'Energie, Bachir Ismaël Ouédraogo a expliqué que l'importation de l'énergie à partir du Ghana permettra au Burkina Faso de réduire les subventions de l'État dans la production de l'énergie.

Au Burkina Faso, l'électricité reste inaccessible à la grande majorité de la population, particulièrement celle vivant dans les zones péri-urbaines et rurales, qui concentrent plus de 73% de la population totale du pays, contre 23% en zone urbaine.

Alban KINI
Collaborateur



Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie
Site web : www.arse.bf

Forum Régional sur la Régulation du Secteur de l'Électricité :

la 6^{ème} session a planché sur l'opérationnalisation du marché régional d'électricité

A l'initiative de l'Autorité de régulation régionale du secteur de l'électricité de la CEDEAO (ARREC), Cotonou, la capitale du Bénin, a accueilli le 27 juin 2018 le 6^{ème} Forum Régional sur la Régulation du Secteur de l'Électricité. Cette 6^e édition du forum s'est tenue autour des enjeux de l'opérationnalisation du marché régional de l'électricité.



Photo de famille du forum

Le 6^{ème} Forum de l'ARREC a enregistré la présence des régulateurs, des opérateurs et des représentants des gouvernements du Bénin, du Burkina Faso, du Cap-Vert, de la Côte D'Ivoire, de la Gambie, du Ghana, de la Guinée, de la Guinée Bissau, du Liberia, du Mali, de la Mauritanie, du Niger, du Nigeria, du Sénégal, de la Sierra Leone, et du Togo.

Étaient également représentées, la commission de l'UEMOA (Union économique et monétaire ouest-africaine), l'USAID (Agence américaine de développement), la GIZ (Agence allemande de coopération technique), la Banque mondiale, et bien d'autres institutions internationales qui soutiennent les initiatives et actions d'émergence du secteur électrique en Afrique de l'ouest.

A l'occasion, une grande conférence a été animée sur le thème « Le marché régional de l'électricité : Facteurs clés de succès ». Cette conférence a été articulée autour de deux sous-thèmes que sont « Stratégie et Politique pour un marché régional de l'électricité durable » et « Développement du marché régional : le défi de l'approvisionnement en électricité à moindre coût ». Et ces sessions se sont déroulées sur fond de communications d'experts, suivies d'échanges ouverts.

Ces échanges ont permis aux participants de convenir de la nécessité :

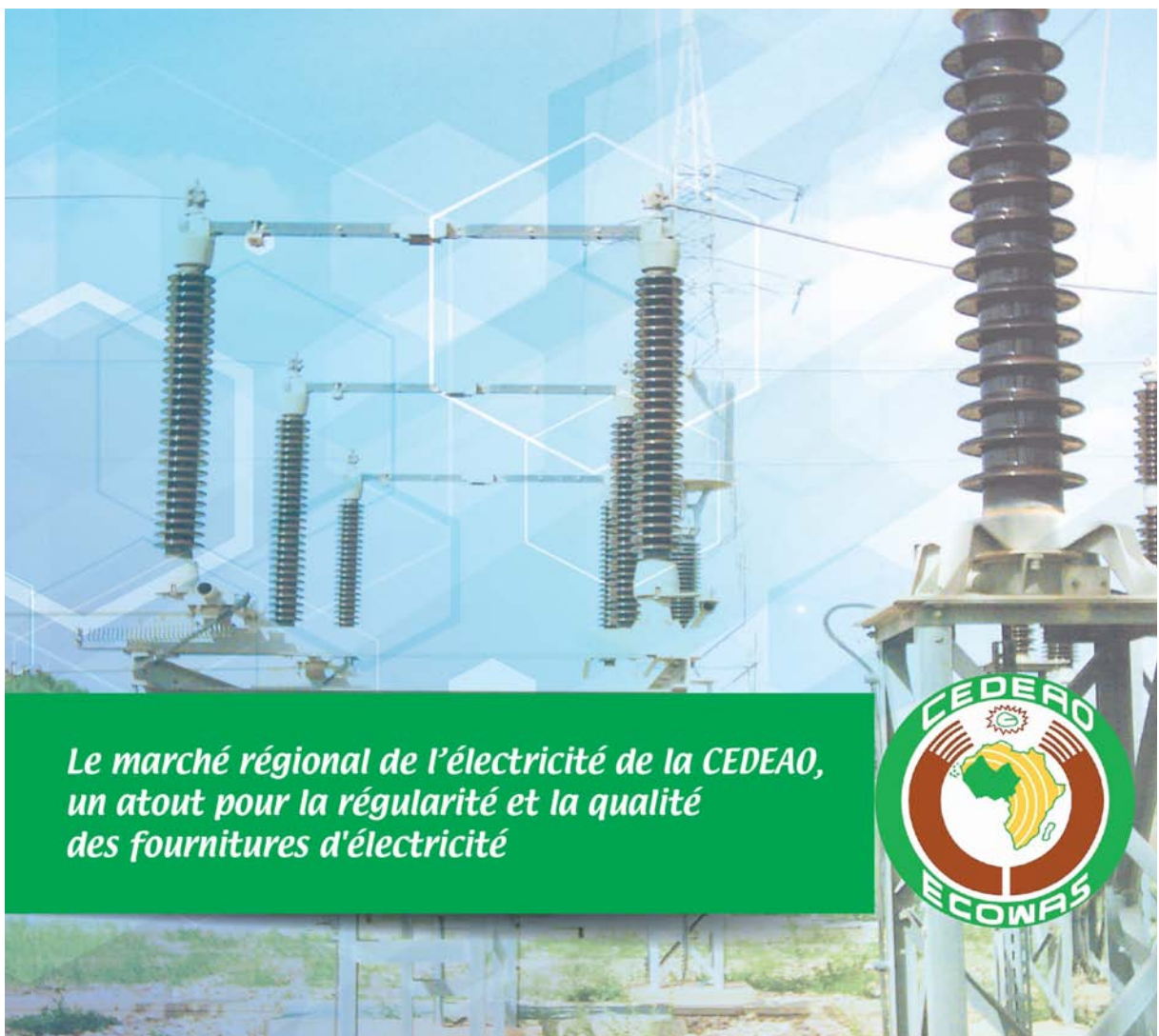
- d'un renforcement de la solidarité énergétique régionale à travers le développement des interconnexions et des échanges trans-

- frontaliers d'électricité ;
- d'un engagement plus ferme des États ouest-africains, notamment les décideurs politiques, afin d'accélérer l'adoption et la mise en œuvre des règles et procédures nécessaires au développement et au fonctionnement harmonieux du marché ;
- d'une mise en place et/ou d'un renforcement de la fonction de régulation au niveau de ces États ;
- d'un renforcement des capacités des acteurs du secteur régional de l'électricité dans le domaine des arrangements contractuels, des montages financiers des projets ;
- d'une meilleure sécurisation des paiements dans le cadre des transactions commerciales en matière d'échange d'électricité ;
- d'une promotion de systèmes de tarification

du transport de l'électricité, tant au niveau national que régional, reflétant les coûts d'exploitation tout en protégeant les intérêts des consommateurs.

Au total, l'on retiendra que l'instauration et l'opérationnalisation du marché régional sont étroitement liées au renforcement de la coopération entre tous les acteurs nationaux et régionaux, ainsi qu'à la mise en œuvre de réformes des marchés nationaux, fortement soutenues par les décideurs politiques. Pour l'heure, au terme du forum, les acteurs trouvent qu'ils sont sur le bon chemin pour rendre effectif ce marché régional de l'électricité.

Fulbert Paré
(Collaborateur)



*Le marché régional de l'électricité de la CEDEAO,
un atout pour la régularité et la qualité
des fournitures d'électricité*



Le marché régional de l'électricité de la Cedeao :

Une réalité depuis le 29 juin 2018

Cotonou, la capitale du Bénin, a abrité le 29 juin 2018 la cérémonie de lancement officiel du marché régional de l'électricité de la Cedeao. C'est le Ministre d'Etat béninois chargé du Plan et du Développement Abdoulaye Bio Tchané, Représentant Son Excellence Monsieur le Président de la République, qui a présidé la cérémonie.



Le Président de l'Arrec donnant lecture de la décision fixant la date de démarrage du marché régional

Le 29 juin 2018 restera pour le Bénin et l'ensemble des pays membres de la Cedeao une date mémorable. C'est ce jour que l'institution sous régionale a en effet procédé en relation avec ses structures spécialisées que sont l'Autorité de régulation régionale de l'électricité de la Cedeao (Arrec) et le West african power pool (Wapp) au lancement officiel du marché régional de l'électricité.

L'attente aura duré presque une décennie, mais le soulagement était bien visible lorsque le Ministre d'Etat Abdoulaye Bio Tchané a prononcé ces mots « je déclare solennellement lancé ce jour

29 juin 2018 le marché régional de l'électricité de l'Afrique de l'Ouest ».

Présentation de la décision d'entrée en vigueur du marché, allocutions de la représentante des Partenaires techniques et financiers, du Ministre en charge de l'énergie du Bénin, du Président du Conseil d'administration du Wapp, discours de lancement officiel du Ministre d'Etat, découverte de la plaquette commémorative, tels sont les actes qui ont marqué cette cérémonie qui a connu la présence des Ministres en charge de l'énergie de la Cedeao, des régulateurs nationaux, des opérateurs du secteurs, des Parte-

naires techniques et financiers, des représentants d'associations de consommateurs.

« Dorénavant il y aura un avant 29 juin 2018 et un après 29 juin 2018 car ce qui nous rassemble ce soir est historique », a souligné le Ministre en charge de l'énergie du Bénin, Dona Jean-Claude HOUSSOU. La représentante résidente de l'Union Européenne auprès du Bénin a au nom des Partenaires techniques et financiers souligné que ce marché est une traduction concrète de la vision politique de la Cedeao qui aspire à l'intégration régionale et à la solidarité entre les peuples.

Le représentant du Chef de l'Etat béninois a pour sa part dit sa conviction que « le marché régional de l'électricité de l'Afrique de l'Ouest que nous lançons aujourd'hui viendra en appui à nos efforts, pour sortir le secteur de l'énergie de

l'ornière et apportera des solutions durables à la crise énergétique qui secoue notre communauté ». Toutefois, prévient le Ministre d'Etat, « un marché est avant tout une mise en commun de capacités de vente et d'achat. Ce qui nécessite une disponibilité de l'énergie à des prix comparables. C'est un modèle qui n'est viable que s'il y a un groupe de pays vendeurs différents d'un groupe de pays acheteurs, sans que les rôles ne soient figés ».

Notons qu'en prélude au lancement officiel du marché régional, s'est tenu toujours à Cotonou, le mercredi 27 juin 2018 le 6^e forum de la régulation régionale de l'électricité de l'Arrec autour du thème « le marché régional de l'électricité de la Cedeao : facteurs clés de succès ».

Yaya SOURA



Découverte de la plaquette commémorative

Régulation de l'électricité dans l'espace UEMOA :

Le diagnostic complet d'un conclave d'experts

La problématique de la régulation du secteur d'électricité, notamment au sein des États et bientôt dans le cadre du marché régional d'électricité au sein de l'espace communautaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), a été au centre d'une réunion d'experts à Ouagadougou. C'était du 17 au 19 septembre 2018. A cette occasion, le diagnostic de ce secteur a été clairement posé, à travers notamment l'identification des forces à entretenir et à consolider, mais aussi des faiblesses à surmonter, et des menaces qu'il convient de contenir.



Le Vice-Président de l'Autorité de Régulation de l'Électricité (ARE) du Bénin, M. G. Boco KANA (milieu) a présidé les travaux

Ce conclave de Ouagadougou a essentiellement réuni trois représentants de chacun des États membres de l'UEMOA et un représentant de l'Autorité de Régulation Régionale du secteur de l'électricité de la CEDEAO (ARREC), avec pour objectif général de relever le niveau de connaissance de l'état de la régulation de l'électricité dans les pays membres de l'UEMOA.

Avant de déclarer ce conclave officiellement ouvert, Koffi NGOYET, Directeur de Cabinet du Commissaire chargé du Département du Développement de l'Entreprise, des Mines, de l'Énergie et de l'Économie Numérique (DEMEN)

a indiqué que l'occasion est aussi celle qui devrait susciter le « le renforcement du cadre institutionnel du secteur » d'électricité, à travers notamment une « réforme et une harmonisation des cadres réglementaires régissant » ledit secteur. Ce qui, selon lui, l'inscrit en droite ligne de la mise en œuvre de la Politique Énergétique Commune de l'Union (PEC), elle-même adossée à la concertation et à la transparence qui sont perçues comme des principes de démarche visant « à favoriser le dialogue et la visibilité dans les échanges commerciaux de l'énergie et les prises de décision » et « à faciliter l'accès du secteur de l'énergie à tout investisseur potentiel ».

M. NGOYET a également tenu à rappeler que la vision de l'Initiative Régionale pour l'Énergie Durable (IREDD) adoptée par l'Union en 2009, s'est fixée l'ambition de faire en sorte qu'« en 2030, l'ensemble des citoyens de l'Union accède à une énergie à bas prix, au sein d'un vaste marché d'échanges d'énergie électrique intégré et harmonisé à l'échelle de l'Afrique de l'Ouest, produisant une énergie propre et s'appuyant sur un partenariat public-privé dynamique ». En tout état de cause, sa conviction à lui (M. NGOYET), c'est que la viabilité des marchés nationaux d'électricité passe par la mise en place d'organes de régulation de l'électricité qui assument pleinement leurs missions.

La cérémonie d'ouverture de ce conclave, M. NGOYET en a également vu l'occasion toute trouvée de réaffirmer l'engagement et la volonté de la Commission de l'UEMOA à poursuivre les efforts aux côtés des États membres de l'Union ainsi que des différents acteurs régionaux et internationaux en vue du développement d'une offre énergétique équilibrée et équitable.

L'état des lieux des organes de régulation au niveau national

En attendant, il a été question à Ouagadougou durant trois jours, de faire l'état des lieux du fonctionnement des Organes de Régulation de l'Électricité dans les États membres de l'espace communautaire, d'examiner les problématiques de la régulation de l'énergie dans les États membres de l'UEMOA et identifier des approches de solutions, et de convenir des actions spécifiques à mettre en œuvre au niveau régional pour améliorer les performances des régulateurs en vue d'un meilleur fonctionnement des marchés de l'électricité des États membres. Et ce, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Régional de Développement de l'Énergie (PRDE) dont l'objectif général est de contribuer à établir l'adéquation entre l'offre d'énergie moderne et les besoins des ménages et des entreprises dans l'espace communautaire.

L'état des lieux du fonctionnement des organes nationaux de régulation de l'électricité fait ressortir l'existence de nombreux défis tenant à des réformes qui ont consisté à ouvrir le secteur de l'électricité aux acteurs privés et à accroître l'efficacité de gestion du secteur par la mise

en place d'un nouveau cadre réglementaire et institutionnel. Face à ces défis, et pour jouer sa partition, la Commission de l'UEMOA a entrepris d'organiser des cadres de concertation entre ces organes nationaux de régulation, en vue de contribuer à les rendre davantage performants dans l'accomplissement de leurs missions.

Mais l'autre réalité, c'est qu'il existe des problèmes communs à l'ensemble de ces organes de régulation dans l'espace UEMOA. Ces problèmes ont pour noms : faible connaissance des enjeux de la régulation par les premiers responsables publics, difficulté de collaboration avec les associations nationales des consommateurs en raison de leur multiplicité et de leurs intérêts parfois antagonistes, insuffisance de ressources financières, humaines et des pouvoirs décisionnels, non-opérationnalisation et non-autonomisation des organes de régulation, faible ancrage institutionnel des organes de régulation.

Ce que préconisent les experts pour les régulateurs nationaux

D'où, la nécessité que les États membres de l'espace communautaire entreprennent de renforcer les capacités opérationnelles des régulateurs du secteur de l'électricité, d'assurer l'indépendance et l'autonomie des organes de régulation des États membres, de développer la culture de la régulation, de maintenir le processus de libéralisation du secteur de l'électricité bien engagé, de mettre en œuvre une forte coordination, et d'assurer l'application effective des dispositions réglementaires notamment le paiement des redevances au régulateur.

De son côté, l'UEMOA, en tant qu'entité distincte des États qui la composent, doit renforcer la collaboration avec la CEDEAO dans la stratégie de développement du marché régional de l'électricité, organiser des sessions de formation à l'endroit des organes de régulation et aux États membres, et poursuivre le cadre de concertation avec les organes de régulation des États membres et des représentants des ministères en charge de l'énergie.

Quant à l'Autorité de Régulation Régionale du secteur de l'Électricité de la CEDEAO (ARREC), elle doit, dans la même dynamique organiser des sessions de formation à l'endroit des organes

de régulation et aux États membres, faciliter les échanges d'expérience entre les organes de régulation des pays membres de la CEDEAO, mettre en place un mécanisme de suivi de la mise en œuvre des directives de l'ARREC relatives au marché régional, sensibiliser les autorités politiques nationales sur les enjeux de la régulation des États membres de la CEDEAO et élaborer une directive relative à l'harmonisation des bonnes pratiques de la régulation du secteur de l'énergie (statuts, rattachement administratif, indépendance et autonomisation).

Régulation grâce à l'effectivité du marché régional : des faiblesses et menaces, mais aussi des opportunités

A l'occasion, Oumar BANGOURA, expert juridique principal à l'ARREC, a rappelé les objectifs du marché régional de l'électricité. Selon lui, ce marché vise à favoriser les économies d'échelle et l'efficacité des investissements dans les projets énergétiques, rechercher l'équilibre entre l'offre et la demande d'une manière plus efficace afin de réduire au maximum les délestages, optimiser la production en utilisant la source de production la moins chère pour répondre à la demande favoriser l'entraide mutuelle entre les membres en cas d'urgence et à promouvoir une approche évolutive plutôt que chirurgicale.

Mais le processus d'instauration et d'opérationnalisation de ce marché qui devrait, à terme, faciliter la régulation du secteur d'électricité au sein de l'espace UEMOA, est hanté par des faiblesses tenant entre autres, aux difficultés de mise en œuvre des cadres juridiques au niveau des États, à la faible valorisation des ressources énergétiques endogènes, à la vétusté des infrastructures de production, de transport et de distribution, à de multiples insuffisances dans la gouvernance du secteur.

Fort heureusement que c'est aussi un processus dont le déploiement bénéficie de facteurs qualifiables de forces. Il s'agit notamment de la présence d'un organe de régulation dans tous les pays, à l'exception de la Guinée Bissau, la disponibilité d'un potentiel important de sources d'énergie (solaire, hydroélectricité, gaz, biomasse), l'existence d'un régulateur régional de



M. Yvon Polycarpe DOSSA, Chef de la division des énergies conventionnelles à la Commission de l'UEMOA a remercié les participants au nom du Président de la Commission

l'électricité dans l'espace CEDEAO, l'existence d'un réseau de régulateurs au sein de l'UEMOA, la mise en priorité du développement de l'accès universel à l'électricité.

Mieux, d'importantes opportunités existent. Celles-ci se rapportent notamment à la demande d'électricité sans cesse croissante d'années en années, la disponibilité d'un important potentiel énergétique (énergies fossiles et renouvelables), l'amélioration des dispositifs de formation initiale dans les métiers de l'électricité, la libéralisation du secteur de l'électricité dans l'espace CEDEAO, l'existence d'un marché régional réglementé au sein de la CEDEAO (lancement intervenu le 29 juin 2018 à Cotonou), l'existence de sources diversifiées de financement des investissements énergétiques.

Toutefois, des menaces guettent ces opportunités. Toujours selon M. Bangoura, ces menaces tiennent à l'instabilité politique des États membres, l'insécurité dans les États membres, au gel des tarifs de l'électricité dans la plupart des États membres (généralement en dessous du prix de revient sans mesures compensatoires régulièrement assurées à l'endroit des opérateurs), à la persistance des situations de monopole des entreprises nationales d'électricité.

Des propositions d'actions à mettre en œuvre

A Ouagadougou, les experts ouest-africains d'électricité ont déjà convenu d'actions à mettre en œuvre, sur plusieurs plans, pour l'instauration de la confiance au sein de ce marché régional. Il convient, selon eux, sur le plan des infrastructures, de « développer les réseaux nationaux en vue d'un bon fonctionnement du service public, d'accélérer la réalisation des interconnexions entre les pays de l'Afrique de l'ouest, de développer les infrastructures de production d'accélérer la mise en place de l'Opérateur Système du Marché (OSM), d'accélérer l'amélioration de la stabilisation des réseaux nationaux. Sur le plan économique, il importe, fois des experts, d'accélérer l'unification des marchés nationaux dans le marché régional unifié du WAPP à travers la mutualisation des ouvrages, de mettre en place un mécanisme de suivi des conditions de libéralisation de l'accès des tiers aux échanges, de veiller à l'accès des populations à une énergie de qualité à un prix abordable qui assure une rentabilité raisonnable des investissements des opérateurs, d'assurer l'équilibre économique et financier des marchés nationaux, de définir et appliquer une structure tarifaire couvrant les coûts, d'éviter l'influence politique dans la fixation des tarifs, et de veiller à la mise en place des garanties pour faciliter les transactions dans le marché.

Au-delà, il s'avère nécessaire, sur le plan institutionnel et réglementaire, entre autres mesures,

de garantir les conditions objectives, transparentes et non discriminatoires pour favoriser l'investissement dans le secteur de l'électricité, réduire les durées des procédures de passation des marchés dans le secteur de l'énergie, de mettre en place un mécanisme de suivi pour l'harmonisation de la réglementation des pays avec les textes régissant le marché régional, et de veiller à l'application des textes réglementaires et de régulation du marché de l'électricité.

Sur le plan de la gouvernance enfin, les participants à la réunion de la capitale burkinabé ont convenu de la nécessité d'accélérer l'émergence de structures nationales de régulation du secteur indépendantes et disposant d'une autorité suffisante en matière d'arbitrage et de gestion des litiges et conflits, de se doter d'un plan stratégique de régulation en harmonie avec la politique régionale, de garantir l'autorité et l'indépendance du régulateur régional, d'accélérer le renforcement des capacités des régulateurs en mettant surtout l'accent sur le partage d'expérience, d'assurer la transparence de l'interaction entre les acteurs du marché, de renforcer la coordination entre les structures nationales de régulation et l'autorité de régulation régionale ARREC, et d'élaborer et mettre en place un mécanisme de communication notamment à l'endroit des consommateurs.

Fulbert Paré



Photo de famille à la fin de la rencontre

L'électrification rurale décentralisée (ERD) au Burkina Faso

L'énergie électrique fait partie de ces services publics modernes (énergie, télécommunications, transport, eau et assainissement) dont l'importance pour le développement d'un pays n'est plus à démontrer. Au Burkina Faso, les structures d'électrification rurale sont, aux termes des textes qui régissent le secteur de l'énergie, des acteurs à côté des acteurs institutionnels chargés de l'électrification du pays. Leur rôle a été renforcé avec la décentralisation du territoire en collectivités territoriales aux termes de la loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant code général des collectivités territoriales.

1. Historique et typologie des structures d'électrification rurale

L'électrification des agglomérations en milieu rural fut, à l'origine (fin du 19^e siècle), l'initiative d'agriculteurs européens qui s'organisaient pour fournir le courant électrique à leurs membres afin d'améliorer leurs conditions de vie et booster le développement de leur localité. Ainsi, naîtront et se développeront rapidement des entreprises locales de distribution (ELD) sous diverses formes et des statuts diversifiés notamment avec l'intervention des collectivités locales. On y retrouvera selon le statut juridique :

- de simples services municipaux n'ayant aucune autonomie ;
- des régies à simple autonomie financière n'ayant donc pas la personnalité juridique ;
- des sociétés d'économie mixte (SEM) ;
- des sociétés d'intérêt collectif agricole d'électricité (SICAE) ;
- des coopératives d'électricité (COOPEL).

Ces ELD prendront plusieurs dénominations selon les pays. A titre d'exemple on aura :

- des stadwerke en Autriche et en Allemagne ;
- des intercommunales en Belgique et aux Pays-Bas ;
- des autorités locales en Italie ;
- des Coopératives en Suisse, France et Canada ;

La forme la plus connue au Burkina Faso est la Coopérative d'électricité (COOPEL). Il existe aussi des Associations qui exercent les mêmes activités que les COOPEL, souvent dans des périmètres plus grands. Il s'agit par exemple



de l'Association Impulsion qui couvre plusieurs communes dans les régions du Nord et du Centre Nord.

2. Les acteurs de l'électrification rurale au Burkina Faso

Il s'agit des acteurs institutionnels et des opérateurs du secteur de l'électricité cités à l'article 6 de la loi n° 014-2017/AN du 20 avril 2017 portant réglementation générale du secteur de l'énergie au Burkina Faso. Ce sont :

2.1 Le ministère en charge de l'énergie. Il est responsable de la politique énergétique, de la réglementation du secteur de l'électricité et du contrôle des infrastructures énergétiques ;

2.2 L'Agence Burkinabè de l'Électrification Rurale (ABER). Créée par la loi n° 014-2017/AN du 20 avril 2017 précitée en remplacement du

Fonds de Développement de l'Électrification (FDE) créé par le décret n° 2003-089/PRES/PM/MCE du 19 février 2003, l'ABER a pour mission fondamentale d'accompagner la politique du gouvernement burkinabè dans la promotion de l'électrification rurale en tant qu'organe de facilitation et de financement. Elle assure la supervision des activités des coopels et assimilés en milieu rural. Les textes règlementaires devant régir ses attributions, son organisation et son fonctionnement sont en élaboration.

2.3 La Société Nationale Burkinabè d'Electricité (SONABEL). Elle est propriétaire du réseau national interconnecté (RNI) de transport de l'électricité au Burkina, qui approvisionne certaines coopels en énergie électrique et électrifie les chefs-lieux de communes rurales non encore électrifiés.

2.4 Les collectivités territoriales (régions et communes). Elles sont chargées d'octroyer les concessions aux délégataires du service public de l'électricité (coopels et assimilés) exerçant sur leur territoire (article 13 de la loi 014-2017).

De plus aux termes de la loi n° 055-2004 du 21 décembre 2004 portant Code Général des Collectivités Territoriales au Burkina Faso et dans le cadre du transfert des compétences de l'Etat en matière d'énergie (transfert non encore effectif), les collectivités territoriales reçoivent les compétences suivantes en matière d'énergie :

- la région est chargée d'émettre un avis sur les plans régionaux d'électrification et de participer à l'élaboration du schéma directeur régional d'électrification (article 102) ;
- la commune est chargée d'élaborer et de mettre en œuvre les plans locaux de production, de distribution et de maîtrise d'énergie, de créer et de gérer des infrastructures énergétiques, de participer à l'élaboration du plan régional d'électrification et de réaliser et gérer l'éclairage public (article 103).

2.5 L'Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie (ARSE). Elle assure la régulation, le contrôle et le suivi des activités des exploitants et des opérateurs du secteur de l'énergie.

2.6 Les coopératives d'électricité et assimilés. Elles sont chargées d'assurer les missions de

service public de l'électricité dans les localités objet de leur concession avec l'encadrement de l'ABER et sous le contrôle de l'ARSE (article 11).

Créée en décembre 2004 par un groupe de 24 COOPEL, l'UNACOOPEL devenue la FESCOOPEL (Fédération des sociétés coopératives d'électricité) est la faîtière des COOPEL au Burkina. Elle est dirigée par un bureau de 9 membres, un conseil de gestion et un comité de contrôle.

3 Le référentiel politique et le cadre juridique

Le référentiel politique régissant le secteur de l'énergie est constitué par le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES : 2016-2020) et la Lettre de Politique Générale de l'Energie du Burkina Faso (LPGE) de septembre 2016. Quant au cadre juridique, il est constitué par les textes essentiels ci-après :

- la loi n° 014-2017/AN du 20 avril 2017 portant réglementation générale du secteur de l'énergie et ses textes d'application, notamment le décret portant organisation, attributions et fonctionnement de l'ABER en élaboration.
- la loi n° 055-2004 du 21 décembre 2004 portant Code Général des Collectivités Territoriales au Burkina Faso, ses modificatifs et textes d'application ;
- la loi n° 014/99/AN du 15 avril 1999 portant réglementation des sociétés coopératives et groupements au Burkina Faso qui a servi de base juridique pour la création de la plupart des coopels qui doivent désormais se conformer à l'acte uniforme de l'OHADA au terme de la période transitoire (2 ans) prévue à son article 395 ;
- la loi n° 064-2015/CNT du 20 octobre 2015 portant liberté d'association au Burkina Faso ;
- l'acte uniforme de l'OHADA du 15 décembre 2010 relatif aux sociétés coopératives. Selon ses dispositions transitoires (article 396) cet acte communautaire, entré en vigueur le 15 mai 2011, abroge toutes dispositions légales contraires. Il remplace ainsi la loi n° 014/99/AN du 15 avril précitée en ses dispositions contraires.

Patrice O. OUEDRAOGO

Administrateur des services financiers
Cade d'appui auprès de la Présidente de l'ARSE

Siengui Apollinaire KI, Secrétaire exécutif du WAPP

«Il faudrait que l'énergie électrique soit disponible sur toute l'étendue de l'espace communautaire»

Ancien Directeur général (DG) de la Société nationale d'électricité du Burkina (SONABEL), Siengui Apollinaire Ki est, depuis juillet 2015, au poste de Secrétaire général du Système d'échange d'énergie électrique ouest-africain, plus connu sous l'acronyme WAPP (en anglais, West African Power Pool). Il nous a accordé une interview par téléphone depuis Cotonou, au Bénin, où se trouve le siège de la structure. Dans cet entretien qui vous est proposé ci-après, l'ingénieur-électromécanicien burkinabé évoque, entre autres, les missions du WAPP, les structures organisationnelles de cette institution spécialisée de la CEDEAO, la collaboration avec l'ARREC (le régulateur régional de l'électricité) et les autres structures communautaires dans le même secteur de l'électricité. M. KI aborde également les enjeux du marché régional de l'électricité lancé le 29 juin dernier à Cotonou, sans oublier les projets existant dans le cadre dudit marché régional.



Siengui Apollinaire KI

Secrétaire exécutif du WAPP

Le Régulateur de l'Energie (RE) : Monsieur le Secrétaire Général, pouvez-vous nous présenter les missions du WAPP ?

Siengui Apollinaire KI (SAK) : La mission assignée au WAPP est principalement celle de résoudre les problèmes d'approvisionnement en énergie électrique que tous les pays de la sous-région ouest-africaine connaissent

depuis longtemps. Il s'agit in fine, de créer un marché d'électricité de sorte que les pays en déficit puissent s'approvisionner au profit de leurs populations et que les pays dont la production énergétique est excédentaire puissent vendre cet excédent et se faire de l'argent pour développer davantage leur système électrique. En somme, cette mission se résume essentiellement à construire les infrastructures pour, dans un premier temps, exploiter les capacités de production d'électricité qui existent dans certains pays. C'est-à-dire aider les pays disposant de potentiels de production à lever des fonds pour construire des unités de production d'énergie électrique. Elle consiste aussi à réaliser des infrastructures de transport d'électricité pour permettre de transporter l'électricité des pays à production excédentaire vers les pays où la production est déficitaire.

Au-delà de la construction des infrastructures, il y a le volet organisationnel de la mission qui consiste à mettre en place un marché régional de l'électricité, et à faire fonctionner correctement ce marché, de telle sorte que les pays qui offrent l'énergie soient payés et que les pays qui achètent l'énergie soient approvisionnés conformément aux contrats signés.

RE : Comment est-ce que le WAPP est organisé pour assumer ces missions ?

SAK : Le WAPP a été créé par la Conférence au sommet des chefs d'État de la CEDEAO qui lui a donné un statut d'institution spécialisée en matière d'énergie électrique pour notre sous-région. Il est composé des sociétés d'électricité des pays membres de la CEDEAO. Les membres du WAPP sont donc les sociétés d'énergie électrique de la sous-région, publiques, privées ou mixtes.

Certaines des sociétés membres sont des sociétés de production, d'autres des sociétés de transport d'énergie, d'autres encore des sociétés de distribution ou des sociétés exerçant les trois corps de métier que sont la production, le transport et la distribution de l'énergie électrique.

L'Assemblée générale est l'instance décisionnelle du WAPP qui bénéficie d'une autonomie donnée par les chefs d'État. Elle regroupe tous les Directeurs généraux des sociétés membres. Aujourd'hui, nous sommes au nombre de 30 membres. Ce nombre devrait certainement connaître une hausse lors de la prochaine Assemblée Générale qui statuera sur les demandes d'adhésion en attente.

L'Assemblée générale a, en dessous d'elle, un conseil exécutif composé de 15 membres qui sont les directeurs généraux des sociétés d'électricité, principalement celles qui sont à l'origine de la création du WAPP et celles qui occupent des positions stratégiques dans le système électrique sous régional. Le secrétaire général est membre du conseil exécutif. En dessous de ce conseil exécutif, nous avons le secrétariat général du WAPP qui s'occupe des affaires courantes, en ce sens qu'il gère au quotidien l'institution.

En plus, nous avons cinq comités organisa-

tionnels qui conseillent le conseil exécutif. Ils sont animés par des experts issus des sociétés membres du WAPP. Le premier de ces comités est le Comité technique d'exploitation qui s'occupe du fonctionnement du système électrique que nous sommes en train de construire.

Nous avons ensuite le Comité de planification stratégique et de l'environnement qui est chargé des projets de construction des différentes infrastructures.

Nous avons après le Comité de distribution et de commercialisation. La fonction de distribution et de commercialisation est très importante dans le système électrique en ce que c'est cette fonction qui permet de collecter les recettes de ventes auprès des consommateurs rétribuer tous les acteurs du marché d'électricité.

La mission assignée au WAPP est principalement celle de résoudre les problèmes d'approvisionnement en énergie électrique que tous les pays de la sous-région ouest-africaine connaissent depuis longtemps.

Nous avons aussi un comité ressources humaines et gouvernance qui veille à la bonne gouvernance au sein de l'institution. Enfin, nous avons un comité finances de superviser la gestion financière de l'Institution.

En plus de ces structures, nous avons une coordination des bailleurs de fonds qui appuie l'ensemble du WAPP, c'est-à-dire le Secrétariat général, et les sociétés d'électricité membres du WAPP. Grâce à cette coordination des Partenaires Techniques et Financiers, nous pouvons lever des fonds pour construire les infrastructures de production et de transport d'énergie pour la sous-région.

Au niveau du secrétariat général, nous avons trois directions. La première est la direction du centre d'information et de coordination qui est chargée de faire fonctionner le marché d'électricité que nous sommes en train de mettre en place. Il y a aussi la direction de la planification, des programmes d'investissement et de la sauvegarde de l'environnement qui, comme son nom l'indique, a la charge de la mise en œuvre des infrastructures. La troi-

sième direction est la direction administrative et financière.

RE : Comme vous l'avez dit, le WAPP est une institution spécialisée de la CEDEAO. Mais à côté, du WAPP, il y a l'Autorité de régulation régionale du secteur de l'électricité de la CEDEAO (ARREC) qui est aussi une institution spécialisée. Toutes ces deux structures sont chargées de la mise en œuvre du marché régional de l'électricité. Décrivez-nous la collaboration entre les deux structures.

SAK : Le WAPP et l'ARREC sont les deux pieds indispensables au marché pour fonctionner. Nous avons, chacun un rôle bien défini, complémentaire de l'autre.

Le WAPP est le regroupement de tous les acteurs qui opèrent dans le marché, soit pour vendre, soit pour s'approvisionner, soit fournir des services auxiliaires. Pour que ce marché puisse bien fonctionner, l'ARREC intervient en tant que régulateur indépendant du WAPP. L'ARREC est effectivement une institution de la CEDEAO, comme le WAPP, dont le rôle est de veiller à ce que les règles adoptées pour le fonctionnement du marché soient appliquées correctement par l'ensemble des acteurs du marché. L'ARREC est donc comme un arbitre.

La collaboration WAPP-ARREC commence par l'élaboration des règles applicables au marché que nous faisons ensemble avant de les faire adopter par le Conseil de régulation régional. Ensuite, dans le fonctionnement du marché, l'ARREC est l'organe de régulation, qui doit statuer sur tout litige ou différend qui surviendrait entre acteurs du marché.

RE : Le 29 juin 2018, l'on a assisté justement à Cotonou, au Bénin, au lancement du marché régional de l'électricité. Pouvez-vous revenir sur le processus qui a abouti à ce lancement ?

SAK : C'est un long processus qui a commen-

cé en 1999 par la création du WAPP puis sa mise en place en 2006 à Cotonou au Bénin. Les études de création du marché ont montré la nécessité d'avoir un régulateur indépendant. L'ARREC a donc été créé et mis en place à Accra au Ghana en 2008.

Depuis lors, les deux institutions travaillent ensemble pour élaborer les règles techniques, juridiques et organisationnelles nécessaires au fonctionnement du marché. Ce travail continue car les textes à élaborer et à adopter doivent permettre d'administrer le marché de l'énergie électrique de la CEDEAO jusque dans sa phase ultime qui est le marché concurrentiel à temps réel quasiment.

Toutefois, en juin 2018, le travail effectué depuis le départ nous a permis de réunir toutes

les conditions nécessaires pour créer la première phase du marché telles que définies par l'étude de mise en place dudit marché.

C'est ainsi donc que nous avons lancé le marché le 29 juin 2018 à Cotonou, en présence

des autorités en charge de l'énergie de notre sous-région. Cette première phase du marché prend en compte les transactions bilatérales qui existent présentement sur les lignes d'interconnexion fonctionnelles dans la sous-région.

Les deuxième et troisième phases, qui permettront l'introduction du marché concurrentiel et son renforcement, surviendront à partir de 2020-2021 au fur et à mesure de la mise en place des infrastructures nécessaires et bien sûr de l'adoption des textes nécessaires pour leur administration.

RE : Mise à part la CEDEAO et ses deux structures spécialisées (WAPP et ARREC), quelles sont les autres parties prenantes du marché régional ?

Au-delà de la construction des infrastructures, il y a le volet organisationnel de la mission qui consiste à mettre en place un marché régional de l'électricité, et à faire fonctionner correctement ce marché, de telle sorte que les pays qui offrent l'énergie soient payés et que les pays qui achètent l'énergie soient approvisionnés conformément aux contrats signés.



De gauche à droite, le Secrétaire Exécutif du WAPP, M. Siengui Apollinaire Ki, le Directeur Général de la SENELEC, M. Mouhamadou Makhtar CISSE, le Président du Conseil Exécutif du WAPP, M. Usman Gur MOHAMMED, le Président de l'ARREC, le Professeur Honoré BOGLER,

SAK : Il convient de noter qu'en plus de la CEDEAO et ses deux structures spécialisées, il y a la cour de justice de la CEDEAO qui est aussi un partenaire dans le règlement des litiges. En cas de litige entre acteurs qui ne puisse être réglé par l'opérateur technique qu'est le Centre d'Information et de Coordination (CIC) du WAPP, l'ARREC en est saisie. L'ARREC a le devoir de statuer sur le litige. Si d'aventure, une des parties venait à contester la décision prise par l'ARREC, elle a la possibilité de faire recours à la cour de justice de la CEDEAO qui est donc partie prenante dans le règlement des litiges. Nous avons d'autres organisations sous régionales de notre espace qui sont également parties prenantes de ce marché. L'on peut citer par exemple, l'OMVS

(l'Organisation de la mise en valeur du fleuve Sénégal) qui a une structure énergie qui opérera sur le marché du WAPP. L'OMVS a déjà sa société d'électricité nommée SOGEM. Elle est membre du WAPP et est même membre du Conseil d'administration du WAPP. L'OMVG (l'Organisation de la mise en valeur du fleuve Gambie) participera également au marché de l'électricité. Sa structure énergie est en train de

développer un réseau électrique d'à peu près 1700 kilomètres, avec l'appui du WAPP.

Enfin, l'on peut citer l'UEMOA qui a aussi une structure énergie avec qui nous collaborons étroitement étant entendu que les infrastructures qu'elle développe actuellement seront pour certaines, connectées au réseau électrique de la CEDEAO.

RE : Quels sont les grands enjeux de ce marché régional pour le consommateur de l'espace communautaire ?

La collaboration WAPP-ARREC commence par l'élaboration des règles applicables au marché que nous faisons ensemble avant de les faire adopter par le Conseil de régulation régional. Ensuite, dans le fonctionnement du marché, l'ARREC est l'organe de régulation, qui doit statuer sur tout litige ou différend qui surviendrait entre acteurs du marché.

SAK : Le système que nous sommes en train de mettre en place intéresse d'abord les professionnels. Voyez-vous, nous parlions

tantôt de sociétés d'électricité, de systèmes production, transport et distribution. Il s'agit ici d'échange d'énergie de gros. Les consommateurs de ce système sont les sociétés de distribution qui achètent l'énergie électrique en gros, pour ensuite la revendre en détail aux consommateurs finaux que sont les abonnés. Toutefois le but ultime de toute l'organisation en cours de mise en place est de permettre

aux sociétés de distribution de servir aux abonnés de l'électricité en quantité suffisante et au meilleur coût possible.

Aujourd'hui, ces consommateurs finaux ne sentent rien de ce que nous faisons. Nous avons par exemple lancé le marché de l'électricité le 29 juin 2018. Le client lambda à Ouagadougou, à Dakar ou à Monrovia, n'a senti aucun changement et ne le sentira pas avant deux ans environ. Les professionnels, les sociétés d'électricités, savent quant à eux que des changements majeurs sont en train d'arriver avec des défis nouveaux et de nouvelles opportunités. Il leur appartient de se préparer à saisir le mieux possible ces opportunités pour faire prospérer leurs entreprises et développer leurs systèmes électriques pour mieux satisfaire leurs abonnés.

En un mot, le réseau électrique unifié de l'Afrique de l'Ouest devrait garantir la disponibilité de l'énergie électrique, étant entendu que si par exemple, à Bamako, il y a déficit d'électricité et que Conakry en dispose en surplus, notre système permettra à la société malienne d'électricité d'acheter l'énergie électrique en Guinée et de l'importer pour ses clients à Bamako. Ainsi, à hauteur des capacités de production de toute la sous-région, nous devons pouvoir assurer la disponibilité de l'énergie électrique pour les clients finaux.

Le deuxième aspect de notre action est relatif au coût. Dans un système électrique bien équilibré, on utilise d'abord les moyens de production qui sont les moins chers pour satisfaire les besoins. L'on aura recours aux moyens plus onéreux que lorsque l'on aura utilisé tout ce qui est moins coûteux. Ce qui fait que le coût de l'énergie servie aux abonnés sera le meilleur coût possible dans la sous-région.

Le système que nous sommes en train de mettre en place intéresse d'abord les professionnels. Voyez-vous, nous parlons tantôt de sociétés d'électricité, de systèmes production, transport et distribution. Il s'agit ici d'échange d'énergie de gros. Les consommateurs de ce système sont les sociétés de distribution qui achètent l'énergie électrique en gros, pour ensuite la revendre en détail aux consommateurs finaux que sont les abonnés.

RE : Deux mois après le lancement du marché, peut-on déjà parler d'un état des lieux ?

SAK : C'est peut-être trop tôt de parler d'état des lieux suite au lancement du marché, mais pour nous qui sommes au secrétariat général, nous sentons déjà au niveau international un accroissement de l'intérêt pour notre structure et pour le système électrique d'Afrique de l'ouest. Nous recevons souvent des appels et des courriers de structures de financement et investisseurs intéressés par les opportunités que le WAPP représente dans le secteur de l'électricité de l'Afrique de l'Ouest.

Nous pensons que cela est un bon signe pour le schéma de développement et la vision que nous avons pour l'avenir du secteur de l'électricité de la sous-région. Il est nécessaire de mobiliser beaucoup de financements et surtout

des financements privés pour pouvoir satisfaire la demande d'électricité de la sous-région. Nous saluons donc cet accroissement d'intérêt pour le secteur dans la sous-région, qu'il faut saisir et valoriser. Pour ce qui est des transactions en cours dans le cadre du marché dans sa phase actuelle, il est également trop tôt de parler de chiffres ; toutefois on peut noter que le Ghana dispose actuellement d'un excédent de production duquel le Burkina profitera bientôt pour couvrir ses besoins dès la mise en service à pleine capacité de l'interconnexion Ghana-Burkina. De même, le système électrique commun au Bénin et au Togo a pu amoindrir voire arrêter le délestage grâce à un contrat d'achat passé avec un producteur privé au Nigeria et à la mise en service partielle de la ligne Ghana-Togo-Bénin. Les choses bougent donc dans le bon sens. Ils nous faut donc persévérer et travailler dur car les attentes sont grandes.

RE : Quel est la situation des projets existant dans le cadre du marché régional ?

SAK : Le marché devra permettre d'assurer la disponibilité de l'énergie électrique sur toute l'étendue de l'espace communautaire. Pour cela, il faut que les infrastructures de production et de transport soient construites. Ce travail, commencé par le WAPP pour sa part depuis sa création, se poursuit relativement bien.

Ainsi nous avons annoncé que l'interconnexion totale de tous les pays continentaux de la CEDEAO devrait être réalisée en fin 2019 ou 2020 au plus tard. Deux chantiers sont actuellement en cours pour permettre de réaliser cette interconnexion totale.

Le premier est ce que nous appelons la boucle OMVG (l'Organisation de la mise en valeur du fleuve Gambie) constituée d'une ligne haute tension de près de 1700 km qui reliera le Sénégal, la Gambie, la Guinée Bissau et la Guinée, dont les travaux ont été lancés depuis mars 2017 pour deux ans. Le deuxième est le projet CLSG constitué d'environ 1300 km de ligne haute tension pour interconnecter la Côte d'Ivoire, le Libéria, la Sierra Leone et la Guinée, lancé en juin 2017 pour deux ans également. Dès que ces travaux seront finis, la partie continentale de notre sous-région (c'est-à-dire excepté le Cap Vert) sera totalement électriquement interconnectée permettant en ce moment d'y faire circuler l'énergie électrique d'un bout à l'autre.

En plus de ces deux chantiers permettant d'atteindre ce premier objectif d'interconnecter tous les pays de la CEDEAO, il y a celui de

la construction de la structure qui va piloter le système électrique de la CEDEAO, dont les travaux ont été lancés en janvier 2017 à Calavi au Bénin, pour 33 mois.

Ainsi, nous pensons qu'en 2020, non seulement les pays seront interconnectés, mais aussi, nous aurons un centre de contrôle qui aura une vue d'ensemble sur tout

le réseau ce qui va nous permettre de passer à la deuxième phase du marché où, en plus des transactions sur la base de contrats bilatéraux généralement de long terme, nous pourrions introduire un marché concurrentiel de court terme.

D'autres travaux sont achevés ou en cours d'achèvement tels les barrages hydroélectriques de Soubré en Côte d'Ivoire, Kaléta et Souapiti en Guinée, les lignes d'interconnexion Ghana-Togo-bénin, Ghana-Burkina tandis que d'autres vont bientôt démarrer tels que Nigéria-Bé-

nin-Niger-Burkina et Guinée-Mali. Nous avons aussi des projets dont les études sont présentement en cours, que nous présenterons bientôt aux PTFs. Il s'agit notamment de Nigéria-Bénin, Ghana-Burkina-Mali et la Dorsale médiane (Nigéria-Bénin-Togo-Ghana-Côte d'Ivoire).

le réseau électrique unifié de l'Afrique de l'Ouest devrait garantir la disponibilité de l'énergie électrique, étant entendu que si par exemple, à Bamako, il y a déficit d'électricité et que Conakry en dispose en surplus, notre système permettra à la société malienne d'électricité d'acheter l'énergie électrique en Guinée et de l'importer pour ses clients à Bamako. Ainsi, à hauteur des capacités de production de toute la sous-région, nous devons pouvoir assurer la disponibilité de l'énergie électrique pour les clients finaux.

Le deuxième aspect de notre action est relatif au coût. Dans un système électrique bien équilibré, on utilise d'abord les moyens de production qui sont les moins chers pour satisfaire les besoins. L'on aura recours aux moyens plus onéreux que lorsque l'on aura utilisé tout ce qui est moins coûteux. Ce qui fait que le coût de l'énergie servie aux abonnés sera le meilleur coût possible dans la sous-région.

Ce sont là quelques projets parmi les projets prioritaires du Plan Directeur de Développement des Moyens de Production de La CEDEAO, en état de mise en œuvre avancé à date. Il convient d'ajouter que le Plan Directeur lui-même est en cours de révision, travail que nous comptons achever et soumettre aux chefs d'Etat en décembre prochain. Ce Plan Directeur viendra avec de nouveaux projets et de nouvelles ambitions pour la sous-région. Nous espérons qu'avec le soutien et l'intérêt actuels des bailleurs de fonds pour le secteur de l'électricité de notre sous-région, il permettra de contrer efficacement les difficultés d'approvisionnement en énergie électrique des pays de l'espace CEDEAO.

RE : Nous sommes en fin d'entretien et le dernier mot vous revient.

SAK : En termes de dernier mot, je voudrais vous dire merci pour l'initiative que vous avez prise de venir vers nous. Le marché que nous sommes en train de construire est une nouveauté pour la sous-région. Même parmi les professionnels du secteur il y'en a qui n'en ont pas une bonne connaissance. Il y a donc nécessité de mener des activités d'explication et de sensibilisation. C'est à juste titre donc que je vous remercie d'y apporter ainsi votre contribution. Ceux qui vous liront sauront que quelque chose est en cours de réalisation, qui va changer la structure d'approvisionnement en énergie électrique des pays de la sous-région.

**Propos recueillis par Yaya SOURA
et Alban KINI, et retranscrits par
Alban KINI et Fulbert PARE.**



Payez désormais vos unités prépayées d'électricité par Orange Money

Dans le cadre de la modernisation de ses services, la SONABEL s'est dotée d'un nouveau logiciel lui permettant d'externaliser la vente des unités prépayées d'électricité. Après la rencontre en avril dernier avec les potentiels partenaires, la SONABEL a procédé le 27 juin 2018 au lancement officiel du système d'achat d'unités prépayées d'électricité par Orange money.



C'est effectif ! Désormais, où que vous soyez, partout au Burkina Faso et même dans les pays où le réseau Orange est opérationnel, achetez en tout temps vos unités prépayées d'électricité en composant : *144*4*2*6# et suivez les instructions.

L'un des défis les plus importants de la SONABEL dans sa stratégie de modernisation de sa gestion clientèle, après l'expérience concluante du paiement des factures d'électricité postpayées via Orange Money, était assurément la possibilité d'acheter des unités prépayées d'électricité par le même système.

Il est bon de noter qu'à la date du 31 décembre 2017, la SONABEL comptait 131 851 abonnés au prépayé, soit 21% de l'ensemble de ses abonnés. L'objectif est de faire passer ce taux à 50% à l'horizon 2020. L'achat des unités prépayées via Orange Money arrive donc à point nommé et contribuera nul doute à l'atteinte de cet objectif.

Pour le Directeur Général de la SONABEL, François de Salle OUEDRAOGO, ce projet est l'aboutissement d'un long processus débuté depuis plusieurs années. La Société était bel et bien consciente des difficultés que les clients connaissaient pour payer leurs factures

d'électricité ou leurs unités prépayées. C'est pourquoi elle a fait de la modernisation de sa gestion clientèle son cheval de bataille. C'était un challenge technique et commercial important à relever par les équipes techniques de la SONABEL et de ORANGE Burkina qui ont travaillé d'arrache pied afin que ce projet aboutisse.

Quant au Directeur Général d'ORANGE Burkina Faso, il a salué la perspicacité et la vision prospective du Directeur Général de la SONABEL, dont la disponibilité et l'engagement ont été déterminants dans ce projet.

Il a enfin invité les équipes techniques de la SONABEL et d'ORANGE à toujours travailler en bonne intelligence pour relever le défi de la sécurisation et de la fiabilisation du système pour gagner davantage la confiance des clients.

La SONABEL invite tous les abonnés au prépayé à saisir cette belle opportunité qui leur est offerte de payer leurs unités prépayées à partir de leur domicile, leur lieu de travail ou encore leur lieu de loisir.

Achetez vos unités prépayées d'électricité via Orange Money
C'est simple, rapide, économique et fiable !

Le Département Communication,
Archives et Documentation

SONABEL-ONATEL : Payez désormais vos factures et crédit électrique avec MOBICASH

Dans le cadre de la modernisation de ses services, la SONABEL s'est dotée d'un nouveau logiciel lui permettant d'externaliser la vente des unités prépayées d'électricité, elle a procédé le 14 septembre 2018 au lancement officiel du système de paiement des factures et d'unités prépayées d'électricité par MOBICASH.



C'est effectif ! Désormais, où que vous soyez, partout au Burkina Faso, payez vos factures et vos unités électriques en tout temps en composant : *555*4*3*2*1# pour payer vos factures et *555*4*3*2*2# pour acheter du crédit électrique et suivez les instructions.

L'un des défis les plus importants de la SONABEL dans sa stratégie de modernisation de sa gestion clientèle, après l'expérience concluante du paiement des factures d'électricité postpayées et prépayées via Orange Money, était assurément la possibilité de rééditer « l'exploit » avec d'autres opérateurs de téléphonie mobile.

Il est bon de noter qu'à la date du 31 décembre 2017, la SONABEL comptait 496 260 abonnés au post-payé et 131 851 abonnés au prépayé, soit 21% de l'ensemble de ses abonnés.

L'objectif est de faire passer ce taux à 50% à l'horizon 2020. L'achat des unités prépayées via MOBICASH arrive donc à point nommé et contribuera nul doute à l'atteinte de cet objectif. Quant à l'ONATEL, elle a une couverture mobile de 93% de la population et plus de sept millions de clients.

Pour le Directeur Général de la SONABEL, François de Salle OUEDRAOGO, la SONABEL est engagée dans une dynamique de modernisation de sa gestion clientèle, cette modernisation est accompagnée du processus de vulgarisation du prépayé.

En ce qui concerne ce projet, l'ONATEL a fait d'une pierre deux coups. En effet, au-delà de la vente des unités prépayées, MOBICASH offre aux clients de la SONABEL abonnés au post-payé, la possibilité de régler leurs factures de consommation d'électricité en un clic de téléphone.

Quant au Directeur Général de l'ONATEL, Sidi Mohamed Naimi, il a salué le partenariat naissant entre les deux institutions et féliciter l'équipe technique qui a travaillé sur le projet.

**Le Département Communication,
Archives et Documentation**



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE...



...SUIVIE D'UNE PHOTO DE FAMILLE DU PERSONNEL



Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie
Site web : www.arse.bf